

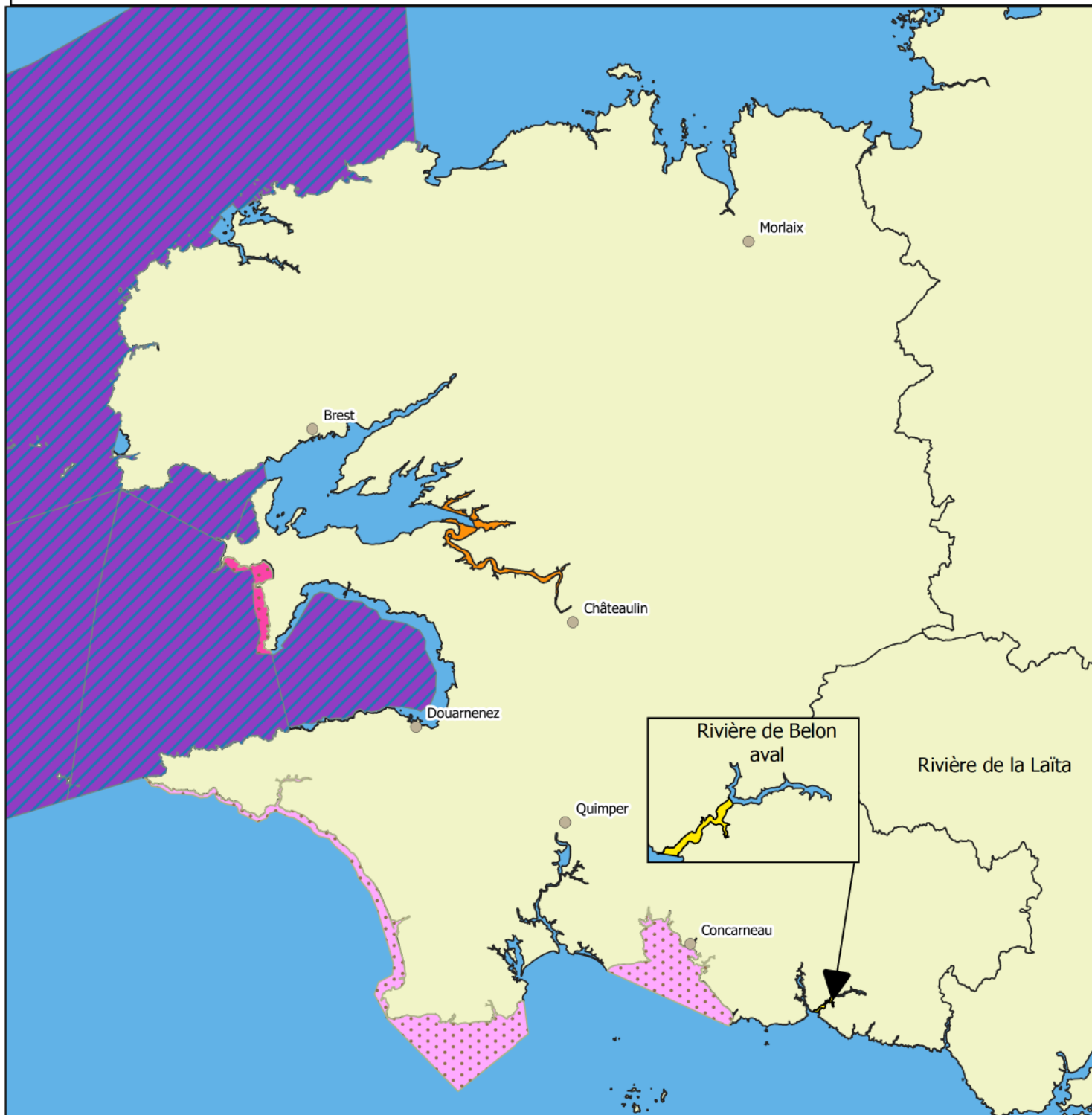


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)  
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site : [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)



### Situation au 20 novembre 2024

#### Contamination microbiologique

fermeture pour les coquillages du groupe II (coques, palourdes...)

#### Contaminations chimiques

Pêche et récolte des moules interdite (plomb)

#### Contaminations phytoplanctoniques

Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles)

Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage

Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres

0 15 30 km